586 (2017-2018) — N° 1

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

24 JANVIER 2018

RAPPORT

SUR L'ÉTAT DE LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE POUR L'ANNÉE 2015

SOMMAIRE :

1. Introduction
2. Coopération structurelle : Subventions octroyées par la Commission 10.55
3. Points d'attention
4. Enseignement et recherche scientifique
5. Santé
6. Sport
7. Aide à la Jeunesse
8. Culture et Audiovisuel et Médias
9. Maisons de Justice et Centre de Surveillance électronique

1 INTRODUCTION

Un premier accord de coopération a été conclu le 21 juin 1984 entre la Communauté française et la Communauté germanophone.

Au vu des réformes institutionnelles, il a été remplacé en date du 12 avril 1995 par un nouvel accord de coopération entre les deux Communautés.

Celui-ci articule les relations harmonieuses dans le respect de la loyauté fédérale.

L'accord prévoit e.a. des accords sectoriels dans les domaines suivants :

- Enseignement, conclu le 4 février 2010 ;
- Aide à la Jeunesse, conclu le 27 avril 2001, abrogé le 16 juin 2004 ;
- Culture, conclu le 9 janvier 2003 et modifié le 15 juillet 2010 ;
- Promotion de la santé, conclu le 27 avril 2001 ;
- Audiovisuel, conclu le 25 juin 2002 ;
- Sport, conclu le 3 juin 2004.

D'autres bases de travail sont constituées par des lettres circulaires, des procès-verbaux et des conventions qui ont été signées dans les domaines suivants :

- Enseignement : convention du 11 juin 2007 entre le Ministère de la Communauté germanophone et l'IFC (Institut de la Formation en cours de carrière - CFWB) ;
- Circulaire du 29 septembre 2008 sur les „Native speaker" dans l'enseignement fondamental ;
- Sport : Procès-verbal du 26 février 2009 entre la Communauté germanophone et la Communauté française sur l'exécution de l'accord de coopération sur l'exercice sportif en relation avec les aspects de promotion à la santé ;
- Audiovisuel : Protocole du 30 octobre 2007 entre le Conseil des Médias de la Communauté germanophone et le Conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française.

La Commission instaurée par l'art. 55 § 3 de la loi du 31 décembre 1983 portant sur les réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone a adopté le programme de travail 2009-2010 nouvellement structuré lors de sa séance du 18 décembre 2008 à Eupen.

La nouvelle structuration prévoit deux volets dans la coopération : un volet portant sur la coopération dans les domaines arrêtés dans des accords particuliers alors que le deuxième volet porte sur des nouveaux projets limités dans le temps.

Les Ministres-Présidents se réunissent une fois par an. Ils concluent le rapport annuel de coopération ainsi que le programme de travail pour l'année suivante, les soumettent aux Gouvernements respectifs pour assentiment et les transmettent aux Parlements respectifs.

2 OCTROI DES SUBVENTIONS EN 2015 PAR LA COMMISSION 10.55

2.1. A charge de la Communauté française

ORGANISATEURS/BENEFICIAIRES
Groupes Producteurs – Objets

- **A.S.B.L. LES BEAUX SPECTACLES FRANCAIS D'EUPEN** 34.000,00
 Bibliothèque francophone à Eupen

- **A.S.B.L. LES BEAUX SPECTACLES FRANCAIS D'EUPEN** 12.500,00
 Programme annuel de diffusion en français

- **A.S.B.L. LES BEAUX SPECTACLES FRANCAIS D'EUPEN** 2.000,00
 Acquisition de nouveaux ouvrages pour la Bibliothèque « Jean Nyssen »

- **BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ADOPTEE DE LA CALAMINE** 1.250,00
 Pour l'achat de livres et publication en langue française

- **ARS VITHA** 500,00
 Exploration du monde

- **ARS VITHA** 1.000 ,00
 Représentation de théâtre

- **ARS VITHA** 1.500,00
 Spectacle avec l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège

- **AGORA – Théâtre de la Communauté germanophone – SAINT-VITH** 4.000,00
 Pour frais de traduction en français pour l'année 2015

- **A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN** 4.000,00
 Eupen Musik Marathon, en 2015

- **A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN** 4.000,00
 Festival de théâtre de rue : « HAAste Töne ? ! », en 2015

- **A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN** 6.000,00
 Inauguration du Centre culturel « Ancien abattoir » à Eupen

- **A.S.B.L. KULTURELLES KOMITEE DER STADT EUPEN** 1.250,00
 Fête populaire du 21 juillet 2015, à Eupen

- **A.S.B.L. KULTURELLE AKTION U. PRAZENZ D'EUPEN** 3.000,00
 Pour les activités culturelles en langue française (cours de français)

75.000,00

Ces subventions sont attribuées à des partenaires habituels depuis plusieurs années. Il faut noter cependant la création d'un nouveau centre culturel "Ancien abattoir" à Eupen.

2.2. A charge de la Communauté germanophone

ORGANISATEURS/BENEFICIAIRES

Groupes Producteurs – Objets

- **A.S.B.L. CHUDOSCNIK SUNERGIA – EUPEN**

Leaf House	210,90 €
Proyecto Cubano	438,90 €
Compagnie Chaliwaté	256,50 €
Duo Gama	256,50 €
Théâtre de Liège	324,90 €
FùGù MANGO	142,50 €
Igor Gehenot Trio	239,40 €
Anne Niepold	182,40 €
Oxalys	399,00 €
Mangalam !	196,65 €
Old Jazzy Beat Mastazz	421,80 €
Proyecto Cubano	438,90 €
Quatuor MP4	239,40 €
Les R'Tardataires	421,80 €
Little X Monkeys	142,50 €
The left arm of Buddha	438,90 €
Les Rois du Macadam	324,90 €
Les Rois du Macadam	324,90 €
O quel Dommage	290,70 €
Carré Curieux	256,50 €
Didier Laloy & Kathy Adam	239,40 €
Compagnie Gare Centrale	256,50 €
Total	**6.443,85 €**

- **Födekam – Musikverband der DG**

Ensemble de Cuivres de Belgique	399,00 €
Total	**399,00 €**

- **A.S.B.L. arsVitha**

Euro Symphonic Orchestra	438,90 €

Okidok	242,25 €
Duo Habanera	148,20 €
Brassband Xhoffraix	142,50 €
Total	**971,85€**

 OSTBELGIEN FESTIVAL

Quatuor Alfama	239,40 €
Quatuor MP4	239,40 €
Orchestre National de Belgique	438,90 €
Orchestre National de Belgique	438,90 €
Orchestre National de Belgique	438,90 €
Orchestre Philharmonique Royal de Liège	438,90 €
Orchestre Philharmonique Royal de Liège	438,90 €
Orchestre Philharmonique Royal de Liège	438,90 €
Orchestra ViVo!	438,90 €
Rhonny Ventat	96,90 €
Seghers Camille	- €
Total	**3.648,00 €**

 A.S.B.L. KULTURELLES KOMITEE DER STADT EUPEN

Oaktree	279,30 €
Lippo	256,50 €
Jacques Stozem	125,40 €
Music 4 a while	359,10 €
Total	**1.020,30 €**

TOTAL	**12.483,00 EUR**

Les Délégués permanents sont chargés de la liquidation de ces subventions, de clôturer le programme des subventions et de mettre en œuvre le programme 2016.

3 POINTS D'ATTENTION

Lors de la réunion 2015 de la Commission 10.55 qui s'est tenue le 23 septembre 2015 à Esneux, l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement, Monsieur Jean-Pierre HUBIN a fait part de plusieurs points d'attention.

Tout d'abord, il a évoqué les vastes chantiers que connaissent les secteurs de l'Enseignement et de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles : « Le Pacte d'excellence » pour l'Enseignement et « Bouger les lignes » pour la Culture.

Ensuite, il a porté à la connaissance de la Commission, les modifications de l'organigramme du Ministère effectives depuis mars 2015.
A savoir :
- Pour la Culture, l'intégration du Service général de l'Audiovisuel à l'organigramme de l'Administration générale de la Culture,
- Pour l'Aide à la Jeunesse, la transformation de la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse en une Administration générale, l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse,
- Pour le Sport, la transformation de la Direction générale du Sport en une Administration générale, l'Administration générale du Sport,
- Pour l'Infrastructure, la transformation de l'Administration générale de l'Infrastructure en une Direction générale incorporée au Secrétariat général,
- Pour l'Enseignement, la fusion de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique -AGERS- et de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement –AGPE et la création d'une seule Administration générale, l'Administration générale de l'Enseignement - AGE,
- Pour la Santé, le transfert de la compétence Santé de manière transitoire au Secrétariat général en attendant son transfert à la Région wallonne,
- Suite à la 6ème réforme de l'Etat, le transfert de l'ensemble des compétences des Maisons de Justice aux Communautés et la création au sein du Ministère de l'Administration générale Maisons de Justice.

Les compétences des Maisons de justice relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 1er juillet 2014. Le personnel et le budget ont été transférés le 1er janvier 2015.

La nouvelle Administration générale réunit, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Maisons de justice mais aussi de nombreux partenaires-clés tels que les secteurs des mesures alternatives, de l'aide sociale aux détenus et de l'aide sociale aux justiciables, les espaces-rencontres et l'aide juridique de première ligne auparavant dispersés entre l'État fédéral, les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 16 décembre 2015, les Communautés française et germanophone ont adopté un protocole de collaboration relatif aux Maisons de justice et au Centre de Surveillance électronique

Enfin, Monsieur Hubin a évoqué le travail d'élaboration du premier Contrat d'Administration entre le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement.
Elaboré à partir des propositions des services, des processus prioritaires *(*ensemble des activités d'une même catégorie dont la maîtrise est capitale pour l'entité)* du Ministère et des priorités politiques, ce document va présenter les engagements réciproques pris par le Ministère et le Gouvernement et traduits en objectifs et en projets.
Le Ministère s'y engage à accomplir ses missions prioritaires et le Gouvernement à lui fournir les ressources humaines, budgétaires et technologiques nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.

Le Contrat d'administration va planifier l'action du Ministère jusqu'à la fin de la législature, soit pour la période de 2016 à 2018. Son caractère évolutif permettra toutefois de l'adapter régulièrement en fonction du contexte et des priorités du Gouvernement.

Il remplace les anciens plans opérationnels et devient la seule feuille de route du Ministère qui, au travers des contrats d'objectifs/plans d'objectifs (* *documents élaborés par les Directeurs généraux adjoints et les Directeurs généraux adjoints experts pour mettre en œuvre au sein de leur service général les objectifs du Contrat d'administration)*, des programmes d'activités des services ou des objectifs individuels des membres du personnel, permettra de guider l'action des agents du Ministère.

4 ENSEIGNEMENT.

Les services des deux Communautés soulignent l'excellente collaboration entre les deux Communautés.

4.1. Collaboration en matière d'inspection.

- Le Service général de l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles a apporté son expertise à la Communauté germanophone en matière d'analyse des aptitudes professionnelles de plusieurs enseignants (visites communes FWB/CG de classes).

- Résolution commune d'un problème relatif à l'enseignement à domicile.

- La Communauté germanophone a opéré quelques changements dans sa collaboration avec le Service chargé de l'Audit des établissements (élaboration d'un plan de développement sur 3 ans). Une information des chefs d'établissement est prévue très prochainement. Le Service général de l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles, intéressé par l'approche, sera invité à participer à la réunion qui sera organisée dans ce cadre.

- Echange d'informations : réflexion en Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'évolution du rôle de l'Inspection vers une mission d'audit des établissements, existence en FWB du tableau de bord des établissements « TABOR » qui devra encore être complété de certaines données telles que l'absentéisme des professeurs et des élèves, idée d'une expérience pilote visant à renouer le dialogue dans certaines écoles (ASBL « Changement pour l'égalité »)…

4.2. Contrôle scolaire (obligation, inscription, fréquentation).

Excellente collaboration (2 à 3 réunions CG/ DGEO/ RFA sont organisées par an pour régler les différents problèmes).

4.3. Immersion linguistique.

- Les 2 expériences se sont déroulées à la plus grande satisfaction des élèves et des parents (nombreux remerciements).
- Philippeville : 77 enfants (dont 49 du primaire et 28 du secondaire) contre 28 l'an passé
- St Vith : 99 enfants (dont 30 du primaire et 69 du secondaire) contre 45 l'an passé.

- Pour l'an prochain, Madame HAOT, chargée de mission responsable de cette matière, examinera la possibilité de modifier les dates de l'accueil à Philippeville afin de permettre

des rencontres entre les élèves fréquentant les 2 stages (visite commune d'une ville en FWB et d'une ville en CG ou en Allemagne).

- Dans le même ordre d'idées, Madame HAOT et son homologue de la Communauté germanophone, Madame PALM, examineront l'hypothèse de créer un pool d'échanges entre les familles dont les enfants fréquentent les 2 stages.

- Réflexion sur les tranches d'âges des élèves pouvant participer aux stages : 5ème et 6ème primaires et 1ère et 2ème secondaires avec possibilité de dérogation à négocier entre la FWB et la Communauté Germanophone pour accueillir des élèves de 3ème secondaire s'il reste des places disponibles.

- Prix du stage : accord des participants pour faire passer la contribution des parents de 200 à 220 euros.

- Rémunération des animateurs : maintien d'une allocation de 1500 euros brut, compte tenu des contraintes budgétaires. Une réévaluation sera faite l'an prochain, sur base du budget 2016.

4.4. <u>Native Speaker.</u>

Opération infructueuse alors que les directions d'écoles ont été sensibilisées et qu'une rencontre avec la Fondation Prince Philippe qui peut accorder une aide de 500 euros a été organisée.
Il est cependant décidé de relancer la circulaire et d'évaluer le processus à la prochaine réunion de la Commission 10.55.

Mesdames HAOT et PALM se renseigneront au sujet de la plateforme permettant à des enseignants de s'inscrire pour des échanges et feront un rapport sur l'opportunité d'en faire la publicité.

4.5. <u>Enseignement supérieur.</u>

- Grande Région : la FWB et la CG poursuivent leur bonne collaboration au sein du groupe de travail « enseignement supérieur et recherche ». Des réunions des Ministres de l'Enseignement supérieur et des Ministres de l'Enseignement obligatoire sont prévues en octobre/novembre 2016 en Communauté germanophone.

- Accord des Ministres des 3 Communautés visant à encourager des échanges (notamment d'étudiants inscrits dans des programmes de bachelier dans les filières de l'enseignement) : actuellement à l'étude auprès du cabinet du Ministre MARCOURT.

- CAPAES : le décret modifiant l'article 10 du décret du 17 juillet 2002 définissant le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur en hautes écoles et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale est entré en vigueur. Excellente coopération entre les 2 Ministères en la matière.

- Agrément des prestataires de soins : dossier relevant désormais du secteur de la santé en Communauté germanophone.

4.6. Jury pour les épreuves concernant les élèves qui ont suivi un enseignement à domicile en CG.

Demande de collaboration de la CG à la FWB car les questions sont comparables à celles des épreuves certificatives externes existant en CF. La personne de contact en FWB est Monsieur AERTS-BANKEN.

4.7. CAPELO.

En Communauté germanophone, 59 % des données ont été introduites dans le programme. Retard important en FWB en raison d'un manque conséquent de personnel. La personne de contact en FWB est Madame Marie-Christine SIMON.

4.8. Enseignement à domicile.

Madame DE SY transmettra à Monsieur HUBIN le nouveau décret de la Communauté germanophone relatif à l'enseignement à domicile.

4.9. Internats.

Mesdames HAOT et PALM se chargeront de la modification de l'accord de coopération à effectuer pour permettre l'accueil d'élèves germanophones dans les internats de la FWB.

5 SANTE

5.1 Vaccination.

Un accord de coopération a été rédigé pour constituer une centrale d'achat dans le cadre du prochain marché public vaccin du 1/9/2015 au 31/08/2019. Cet accord de coopération a été adopté en commission parlementaire.

Un accord de coopération est en cours de rédaction pour pallier à l'erreur de calcul survenue dans la loi de financement qui a transféré à la Communauté française le financement de la part fédérale des vaccins de la Communauté germanophone (et pour une part de la Cocom à Bruxelles).

Le vote de l'ajustement budgétaire 2015 de la CF va permettre de créer une AB permettant la prise en charge du coût de cet accord de coopération.

Comme l'accord de coopération ne sera pas adopté pour l'année 2015, il sera procédé par déclaration de créance pour les livraisons du 1.11 2014 au 31 10 2015.

Le logiciel e-vax de commande de vaccin est à présent disponible pour tous les services et médecins vaccinateurs permettant ainsi la commande de vaccin par voie électronique à partir de n'importe quelle connexion internet, et la constitution progressive d'une base de données vaccinales. Ce logiciel de commande est le seul canal de commande accessible aux gynécologues pour le rappel de vaccination coqueluche chez les femmes enceintes.

Il n'est plus possible de commander de vaccin univalent contre la polio (Imovax) via le programme gratuit de vaccination. En effet, aucun fournisseur n'a soumissionné pour ce lot lors du récent marché public. Or la polio est le seul vaccin obligatoire. Si des parents souhaitent que leur enfant ne soit vacciné que contre la polio, ils doivent donc se le procurer en pharmacie.

En ce qui concerne le vaccin anti pneumocoque le marché (lot 4) a été annulé et le marché précédent prolongé. L'ONE prépare un nouvel appel d'offres. En attendant le vaccin utilisé jusqu'à ce jour, le PREVENAR continue à être livré aux vaccinateurs. Il semble que le prix du nouveau vaccin sera sensiblement inférieur au prix payé actuellement.

La cellule Provac continue à fonctionner jusqu'au 31/12/2016.

5.2 Evolution des compétences administratives.

La Communauté germanophone informe la Communauté française de la réorganisation de l'approche de l'enfance. Ainsi se crée le service Kaleido qui reprend les compétences de la médecine scolaire, des centres psycho-médico-sociaux et des consultations de nourrissons, Cela permettra un suivi de l'enfant de 0-18 ans par un seul et même service ainsi que de développer un dossier médical commun.

5.3 Réforme de l'Etat.

Information réciproque sur l'évolution du transfert de compétences.

Pour rappel, les compétences relatives au dépistage des cancers, aux bulletins de naissance et décès, à la surveillance des maladies infectieuses, à l'agrément des services médicaux du travail et à la promotion de la santé sont de la compétence de la région wallonne depuis le 1er juillet 2014 (et à la Cocof pour les Bruxellois francophones).

Depuis le 1/1/2015, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a transmis à l'ONE ses compétences relatives au programme de vaccination, à l'achat et à la distribution des vaccins, aux dépistages néonatals ainsi que la compétence relative à l'agrément et à la subsidiation des services de promotion de santé à l'école.

L'Administration reste à Bruxelles jusqu'au transfert effectif du personnel dans ces institutions. Le transfert du personnel vers la Cocof est prévu pour mi-novembre 2015. Le transfert du personnel vers l'OIP de la Région walllonne à Charleroi est prévu pour janvier 2016, et le transfert vers l'ONE devrait avoir lieu fin mars 2016.

A cette date resteront de la compétence du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le domaine de la santé :
- les conditions d'agrément et l'agrément des Hôpitaux Universitaires (avec le soutien administratif de la Région wallonne via un protocole)
- les investissements des hôpitaux universitaires (immobilier et équipements médicaux lourds repris dans les sous parties A1 et A3 du prix de séjour)
- les commissions d'agrément des prestataires de soins de santé (les normes d'agrément et l'agrément des maîtres de stage restant fédéraux)

5.4 Divers.

- La Communauté germanophone prend en charge le dépistage auditif dans ses deux maternités. Par contre, le dépistage des maladies métaboliques étant facturé par le Centre Universitaire de Liège, les prélèvements sont payés par la CF (actuellement l'ONE).

6 SPORT

- En matière de sport de haut niveau, des contacts réguliers et des échanges d'informations via les réunions ABCD et Be Gold ont lieu. La problématique de l'harmonisation des statuts a été exposée auprès de la Communauté germanophone (réunions de travail, envoi de notre réglementation…).

- En matière de formations cadres, rien d'officiel n'a été concrétisé.

- En matière de sport pour tous, au niveau des Points Verts, aucune commune n'a rentré une demande.

Au niveau Rhéto, aucune inscription n'a été enregistrée.

En ce qui concerne l'Eurosportpool, La Communauté française collabore sur le projet Rhéto Grande Région pour faire venir quelques équipes des Régions membres de la Grande Région et notamment des équipes issues des écoles de la Communauté germanophone. Il est à remarquer que celles-ci ne s'inscrivent pas régulièrement au Rhéto.

Concernant les cross, les écoles primaires germanophones recevaient régulièrement une invitation à participer jusqu'en 2015. Le Centre du conseil du Sport de Liège n'a jamais enregistré d'inscriptions de leur part.

7 AIDE A LA JEUNESSE

Les collaborations fructueuses entre les deux communautés ont été soulignées.

Depuis l'année dernière les collaborations ont été amplifiées entre les services. Il y a même eu des stages / échanges entre les travailleurs sociaux pour mieux comprendre les décrets des deux communautés. Cet échange sera poursuivi, notamment pour la collaboration dans le cadre de la 6ème réforme de l'état.

7.1 Les autorités mandantes.

Le 3 novembre 2015, la Conseillère de l'aide à la jeunesse a participé avec sa collègue, déléguée germanophone, à une rencontre eurégionale organisée par « LVR-Landesjugendamt Rheinland » à Aix-la-Chapelle. Il s'agit d'un groupe de travail transfrontalier sur l'aide et la protection de la jeunesse (Allemagne, Belgique et Pays-Bas).

Comme le montre le tableau des décomptes annuels, la collaboration avec la Communauté germanophone ne se résume pas à des échanges avec Verviers, puisque des mandants d'Arlon, de Huy ou de Neufchâteau placent des jeunes en Communauté germanophone.

7.2 Le Centre de Saint-Hubert.

Le centre de Saint Hubert est devenu un IPPJ. Quand il y a nécessité, il assure toujours la prise en charge de délinquants germanophones.

7.3 Décomptes annuels.

Il s'agit des paiements dûs par l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse à la Communauté germanophone. Il y a une clarification des retards dans les paiements de la prise en charge des jeunes de la FWB pris en charge par la CG. Il y a trois catégories de jeunes à prendre en compte : les jeunes confiés à des services de la CG, les jeunes confiés à des services non reconnus par la CG et les jeunes qui sont à un moment donnés transférés en Allemagne et pris en charge par la FWB. Une circulaire FWB sera prise pour régler ce problème et les services des 2 Communautés vont se voir semestriellement pour avancer dans le règlement de cette affaire.

Voici le tableau récapitulatif des décomptes annuels en 2015 :

Pour les jeunes originaires de la Communauté française et placés en Communauté germanophone,

Jeunes	Autorité mandante	placé à	montant /jr	nb jours pour 2015	Montants dus
Jeune 1	SAJ Huy /SAJ Verviers	Centre Mosaïk I0743	106,59	365	38905,35

Jeune 2	SAJ Verviers	Centre Mosaïk I0743	106,59	365	38905,35
Jeune 3	SPJ Arlon	FA	12,39	365	4522,35
Jeune 4	SPJ Arlon	FA	12,39	365	4522,35
Jeune 5	SAJ Verviers	FA	12,39	365	4522,35
Jeune 6	SPJ Neufchâteau	Centre Mosaïk I0743	106,59	262	27926,58
Jeune 7	SPJ Neufchâteau	Centre Mosaïk I0743	106,59	262	27926,58
Jeune 8	SPJ Verviers	Centre Mosaïk I0743	106,59	188	20038,92
Jeune 9	SAJ Verviers	Centre Mosaïk I0743	106,59	313	33362,67
Jeune 10	SPJ Verviers	FA	12,39	49	607,11
Jeune 11	SPJ Verviers	FA	12,39	49	607,11
Jeune 12	SPJ Verviers	FA	12,39	188	2329,32
					204176,04

Pour les jeunes originaires de la Communauté germanophone et placés en Communauté française,

Jeunes		placé à	montant /jr	nb jours pour 2015	Montants dus
Jeune 1		FA	12,39	40	495,6
Jeune 2		Institution privée : SPF Sauvegarde familiale	106,59	259	27606,81
Jeune 3		St Hubert	125	23	2875
Jeune 4		St Hubert	125	38	4750
Jeune 5		Fraipont	223,1	11	2454,1

38181,51

Le solde en faveur de la Communauté germanophone est donc de 165.994,53€

8 CULTURE

Dans le domaine de la Culture, ce sont toujours les mêmes secteurs qui sont concernés.

8.1 Les Arts de la Scène.

2015
Les chiffres suivants concernent les subventions octroyées jusqu'à ce jour de l'année 2015 :

- 450 euros attribués dans le cadre des Tournées Art et Vie (contre 4.455 euros en 2014),
- 2888 euros attribués dans le cadre Scolaire (contre 16.893 euros en 2014),

Soit au total 3338 euros (contre 21.348 euros en 2014).

Il faut souligner que les artistes germanophones ne sont plus très nombreux dans le catalogue Art et Vie, et le seul qui se diffuse vraiment reste le Théâtre Agora.

La Communauté germanophone confirme que les pièces pour adultes d'Agora tournent moins qu'auparavant, y compris en Communauté germanophone. La nouvelle programmation d'Agora réintègre toutefois l'une ou l'autre pièce pour jeune public pour le début 2016.

Agora a remporté cet été à Huy le prix de la Ministre de l'enseignement et le prix Coup de cœur de la Communauté française.

2016
Les initiatives à développer dépendent des productions des artistes germanophones (essentiellement le Théâtre Agora par les temps qui courent…) et de l'engouement des diffuseurs pour celles-ci.
On n'a plus qu'à espérer que la nouvelle programmation du théâtre Agora pour 2015-2016 (6 spectacles) cartonne comme cela fut le cas en 2013 avec les spectacles « Bagatelles » et « le Roi sans royaume ».

WBT/D
Participera en août 2016 à l'internationale Tanzmesse de Düsseldorf qui est le plus important marché européen de la danse contemporaine.
En septembre: FOCUS dédié aux auteurs FWB (http://www.theaterheidelberg.de/festival/heidelberger-stueckemarkt/about/).

Collaboration Culture-Ecole en Communauté germanophone

La Communauté Germanophone est satisfaite de la collaboration entre les secteurs de la culture et de l'enseignement. Un catalogue est réalisé par le service de la culture ; les artistes sont sélectionnés, sur base d'un appel public, par un jury composé de membres du cabinet et de l'administration.

8.2 Le Patrimoine culturel.

8.2.1 Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Pour rappel, en 2014, les trois communautés avaient préparé la candidature de « la culture de la bière en Belgique ».
Le formulaire de la candidature de « La Culture de la bière en Belgique » à la Liste représentative du patrimoine immatériel mondial, portée et introduite par la Communauté germanophone, a été soumis à la date voulue (31/03/2015).

La Communauté germanophone informe qu'un agent du service de la culture (Mélanie WIRTZ) a suivi une formation spécifique à l'Université de Liège.

8.2.2 Plate-forme « Importation, exportation et restitution de biens culturels »

La FWB émet le souhait que la Communauté germanophone envisage d'adopter des mesures concernant la protection de son patrimoine culturel mobilier, tout aussi menacé que celui de la FWB ; elle devrait ainsi remettre les licences relatives aux biens culturels localisés sur son territoire.

La Direction du Patrimoine culturel est prête à initier une collaboration avec la Communauté germanophone afin de conseiller celle-ci dans les textes à adopter et les procédures à mettre en place.

À ce sujet, Olivier HERMANNS, juriste à la Communauté germanophone, a pris contact au mois d'avril 2015 avec les services de la FWB (Direction du Patrimoine culturel et Centre d'Expertise juridique) au sujet de la rédaction d'un décret sur le patrimoine mobilier.

Dans cet état d'esprit, il serait donc fortement souhaitable que le représentant de la Communauté germanophone invité aux réunions de la plate-forme y participe.

La Communauté germanophone informe que le représentant actuel part à la retraite et qu'un nouveau représentant devrait être désigné pour le printemps 2016.

8.2.3 Mises en dépôt de collections

Outre le fait que, depuis 2014, l'IKOB accueille en dépôt une œuvre des Collections de la FWB, *2 plongeurs* de Benoît PLATEUS (inv. 20.464), l'institution sera également sollicitée pour valoriser des œuvres de notre collection.

L'IKOB, musée d'art contemporain d'Eupen, est en effet situé au centre de la cité, à proximité immédiate de Liège, Aix-la-Chapelle, Cologne, Düsseldorf, Maastricht et Hasselt. Cette situation frontalière constitue un emplacement privilégié comme médiateur de l'art contemporain belge et de l'Europe occidentale.

Dans le cadre du projet de coopération entre la FWB et la Communauté germanophone, l'Ikob et la Direction du Patrimoine culturel ont un partenariat en vue de promouvoir, via l'Ikob, les artistes de la FWB et les collections d'art contemporain vers l'Allemagne (musées, centre d'art, galeries, collectionneurs). Des contacts ont déjà été pris en ce sens, mais doivent être concrètement formalisés. La convention (2014-2017) qui lie l'institution à la FWB (Service des Arts plastiques) prévoit d'ailleurs une telle valorisation, tant des collections que des artistes de la FWB.

La Communauté germanophone informe que la direction de l'IKOB va très bientôt changer et que, dans l'attente d'une nouvelle désignation, l'interim sera toutefois assurée par l'ancien directeur.

8.2.4 Label du patrimoine européen

En janvier 2015, le jury intra-belge (dont 1 membre de l'Administration de la Communauté germanophone et un expert germanophone) a remis un avis favorable sur la candidature du Mundaneum, seul site belge candidat pour le label.

Théoriquement, le panel européen devrait remettre son avis sur les sites candidats fin de cette année.
Si on se base sur la première sélection en 2014, l'avis du panel a été rendu à la mi-décembre.

8.3 Le Secteur de la Jeunesse.

2015
Cette année a été ponctuée de contacts étroits avec la Communauté germanophone dans le cadre de plusieurs projets européens récurrents ou ponctuels :

- la 2ème Convention du travail de jeunesse (avril 2015), dans le cadre du Conseil de l'Europe,
- le séminaire sur les politiques transversales de jeunesse (dans le cadre de la présidence luxembourgeoise),
- la conférence de jeunesse et participation au Youth working Party du Conseil de l'Union européenne,
- les réunions dans le cadre de la Grande Région.

Pour ces projets, le service de la Jeunesse du MFWB organise des réunions intra-belges avec les Agences nationales et les Conseils de jeunesse des 3 Communautés. En 2015, une attention particulière a été consacrée à la mise en place de la Convention du travail de jeunesse.

Jusqu'en juin 2015, la Communauté germanophone a assuré la présidence des réunions.

La Communauté germanophone a également sollicité le Ministère pour relayer un projet de séminaire sur la formation des travailleurs de jeunesse auprès des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet intra-belge de mobilité des jeunes, BEL'J, se poursuit : quelques changements interviennent dans l'idée de favoriser également la mobilité des travailleurs de jeunesse, en cohérence avec le projet.

2016
Le service prépare la revue des politiques de jeunesse en Belgique, avec les collègues flamands et germanophones.

Demandes de la Communauté germanophone

1) La Communauté germanophone attire l'attention de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le nouveau programme « Youth Wiki » de l'Union européenne pour lequel une procédure inhabituelle est mise en place : les Etats membres doivent en effet introduire leur candidature pour avoir accès à ce programme.
 La coordination entre les trois Communautés s'avèrent d'autant plus importante que le cadre est très flou et la procédure inhabituelle.
 La Communauté germanophone demande que les Communautés se concertent le plus rapidement possible.

2) La Communauté germanophone voudrait s'inspirer de la brochure réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles présentant les politiques transversales de jeunesse, afin de produire un document similaire.

9 MAISON DE JUSTICE

Le 16 décembre 2015, les Communautés française et germanophone ont adopté un protocole de collaboration relatif aux Maisons de justice et au Centre de surveillance électronique.